



Difficile de dire quand a débuté l'«affaire» de Tarnac – du nom d'un petit village du plateau des Millevaches, en Corrèze, dans lequel se sont installés, depuis le début des années 2000, des jeunes gens, «néoruraux» pour les uns, «anarcho-autonomes» pour les autres. L'histoire a commencé avant que les journalistes ne lui donnent son nom, c'est certain. L'explosion médiatique est finalement tardive, le 11 novembre 2008, lorsque dix personnes sont interpellées en Corrèze, mais aussi à Rouen, à Paris, et en Meurthe-et-Moselle. Quelques jours auparavant, des sabotages de lignes TGV ont bloqué le trafic ferroviaire. Tout le monde pense tenir les coupables.

L'affaire débute même avant que la justice ne s'en saisisse, le 16 avril 2008. Ce jour-là, une enquête préliminaire est ouverte par le parquet de Paris «*sur les activités clandestines d'un groupe anarcho-autonome constitué autour de Julien Coupat*», pour des «*faits pouvant s'analyser en association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme*». Le 11, le patron de la sous-direction antiterroriste (SDAT) avait demandé l'ouverture de cette procédure:





«Selon des informations communiquées par la direction centrale des renseignements généraux, il existerait sur le territoire national une structure clandestine anarcho-autonome entretenant des relations conspiratives avec des militants de la même idéologie implantés à l'étranger et projetant de commettre des actions violentes dans le but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation.»

La direction centrale des renseignements généraux (DCRG, les «RG») est donc à l'origine de l'affaire. Ce sont ses notes qui ont nourri le déclenchement de l'enquête judiciaire.

Coup de balai attendu

Aux RG, Tarnac survient à la mi-2007, dans une période troublée à tous les échelons. Nicolas Sarkozy a été élu à l'Élysée en mai, et il n'a pas caché sa volonté de se débarrasser du service en le fusionnant avec la direction de la surveillance du territoire (DST, contre-espionnage).

Dans la haute hiérarchie, chacun commence à pousser ses pions pour réchapper au coup de balai attendu. La section Contestations et violences, chargée de l'ultragauche, de l'ultradroite, mais aussi des mouvements autonomistes, sort, elle, tout juste de l'affaire Rebelle. En janvier 2007, la fuite d'une note concernant Bruno Rebelle, ancien patron de Greenpeace France et membre de l'équipe de campagne de Ségolène Royal, a provoqué le départ du patron de la section et la mise en examen d'un des officiers de la cellule «ultragauche» (finalement relaxé en avril 2014).

Désorganisée, la cellule met un peu de temps à réagir aux remontées des directions locales qui font état de l'installation de membres de la «mouvance anarcho-autonome» dans le Limousin et en Poitou-Charentes. A Tarnac (Corrèze), notamment, où le groupe possède déjà une ferme, des amis de Julien Coupat viennent de reprendre l'épicerie-bar. Elle met également un peu de temps à convaincre la section nationale de recherche opérationnelle (SNRO), chargée des surveillances et filatures. Des notes sont écrites, elles circulent dans la maison. En fonction du niveau hiérarchique, du but visé, elles ne contiennent pas exactement les mêmes informations. Mais un certain nombre de phrases, d'expressions, sont reprises - et continueront à l'être loin dans la procédure judiciaire.

Deux de ces notes, réalisées début 2008 pour la hiérarchie du service, témoignent du travail



des RG, de ses marottes, de ses angles morts.

«Des bases arrières de toute discrétion»

La première résume rapidement le dossier pour se concentrer, sur une soixantaine de pages, sur le bilan des surveillances déjà menées par les RG locaux et, surtout, sur les objectifs à cibler – 11 lieux et 14 personnes. Le but essentiel: obtenir le soutien du SNRO et lancer des écoutes téléphoniques.

«Le suivi de la mouvance anarcho-autonome a permis de mettre en évidence la présence, en région Limousin, de plusieurs implantations utilisées par des activistes membres de l'ultragauche européenne. (...) Souvent difficiles d'accès, ces sites constituent des bases arrières de toute discrétion à l'usage des militants français ou des ressortissants étrangers»

Ironie de la situation: si les RG portent soudainement une attention accrue à Julien Coupat et ses amis – connus des services depuis des années -, c'est justement parce qu'il s'est installé sur ces «bases arrières» supposées «de toute discrétion». Il est en fait bien plus facile de passer inaperçu à Paris que dans la campagne corrézienne.

«Regards circulaires»

Ce paradoxe irrigue, un peu plus loin, le chapitre «Des théoriciens et activistes soucieux de ne pas attirer l'attention»:

«Alors que l'action militante d'extrême gauche s'inscrit habituellement dans un environnement urbain favorable à l'expression politique et propice à l'appropriation illégale de moyens de subsistance et d'hébergement -squats, rapines, escroqueries -, conformément au slogan situationniste de mai 68 : « Ne travaillez jamais », l'installation dans la région d'activistes aussi rodés à l'action violente ne paraît pas uniquement motivé par le simple attrait de la vie en communauté. En effet, au cours de leurs déplacements, ces activistes adoptent des précautions extrêmes que certains voisins et habitants des villages proches qualifient de « comportements paranoïaques ». Ils n'ont de cesse de dissimuler leurs allers et venues, notamment en multipliant les mesures de sécurité (regards circulaires, dissimulation de leurs destinations réelles...), et prennent soin de rester à l'écart de l'extrême gauche locale.»



Mais tout ça ne suffit pas à justifier des écoutes administratives, autrement appelées «interceptions de sécurité» (par opposition aux écoutes autorisées par un magistrat dans le cadre d'une enquête judiciaire). Pour cela, il faut faire rentrer l'affaire dans l'un des six motifs prévus par la loi de 1991: sécurité nationale, sauvegarde du potentiel scientifique et économique, prévention du terrorisme, criminalité et délinquance organisées et reconstitution ou maintien de groupements dissous. Pour cela, il faudra prouver que le groupe est constitué, installer des personnages, et montrer qu'il menace de basculer dans la violence. Les RG connaissent la musique. Ce sera donc la suite de leur note.